

ACHAT DE TERRAIN - N° 807 -

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une promesse de vente de Madame RIBARD Léontine domiciliée à LUDRES, qui offre de céder à la commune une parcelle cadastrée Section X n° 463 lieu dit LA WOEVRE d'une superficie de 2.790 m². L'achat de ce terrain est nécessaire pour réaliser le projet de construction d'une caserne de gendarmerie. Le prix demandé est de 15 Francs le mètre carré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- La Ville de LUDRES se rendra acquéreur sur Madame RIBARD Léontine du terrain désigné ci-dessus au prix de 15 Francs le m², soit :

- 2.790 m² x 15 francs 41.850 Francs
(quarante et un mille huit cent cinquante francs).

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR Notaire à NANCY. Le crédit nécessaire est ouvert à l'article 210 du budget 1975.

- de solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.